

Salles de consultation des Archives nationales Règlement valable à partir du 18 janvier 2021

Les salles de consultation des Archives nationales sont ouvertes jusqu'à nouvel ordre selon des modalités particulières liées aux mesures sanitaires qu'impose l'épidémie de covid-19.

Salles de consultation de Pierrefitte-sur-Seine et de Paris

Accès aux salles : horaires et conditions d'accès

Les salles sont ouvertes du lundi au samedi, de **10h à 15h45**.

Le « bureau citoyen » du site de Pierrefitte-sur-Seine est fermé.

Les centres de recherche (Centre d'onomastique, Centre de sigillographie et d'héraldique, Centre de topographie parisienne) de la salle Jean Favier du CARAN (Paris) sont ouverts, mais uniquement sur rendez-vous pris par téléphone ou par courrier aux adresses électroniques indiquées dans les pages dédiées (voir : <http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/centres-de-recherche>). Un rendez-vous pris pour travailler dans l'un de ces centres ne dispense pas d'une prise de rendez-vous spécifique dès lors qu'on souhaite consulter des documents dans les salles de consultation d'originaux ou de microfilms de la salle de lecture de Paris.

La salle de Pierrefitte-sur-Seine propose 60 places, celle de Paris 35 places.

L'accès se fait uniquement sur réservation préalable d'une place de travail. Vous ne pouvez entrer en salle de lecture sans cette réservation préalable (voir paragraphe suivant).

Vous pouvez réserver une place en salle de lecture chaque jour de la semaine.

À Paris comme à Pierrefitte-sur-Seine, le studio photographique n'est pas accessible.

Réservations de place, quotas de communication et modalités de commande des documents

Pour vous rendre en salle de lecture, vous devez obligatoirement réserver une place sur le site *Affluences* :

- pour Pierrefitte-sur-Seine : à l'adresse <https://affluences.com/archives-nationales-pierrefitte/reservation>
- pour Paris : à l'adresse <https://affluences.com/archives-nationales-paris/reservation>

Lorsque vous réservez une place, vous devez indiquer votre adresse électronique, vos nom et prénom, ainsi que votre numéro de carte de lecteur lorsque vous en possédez déjà une.

Vous recevrez un message automatique qui vous demandera de confirmer votre réservation de place ; sans confirmation, cette place sera annulée au bout de 2 heures.

Vous pourrez annuler votre réservation jusqu'à la veille de votre venue.

Les réservations de place sont ouvertes sur une période de 7 jours glissante.

Après avoir validé votre réservation de place, vous pouvez ensuite commander vous-même les cotes d'archives en SIV (voir ci-dessous les cas particuliers, « extraits et documents soumis à autorisation ou dérogation »).

La demande de réservation de cotes pour le jour de votre venue peut être faite au plus tard la veille à **13h30**. Les documents commandés après **13h30**, la veille de votre venue, ne seront consultables le lendemain qu'à partir de 12h00.

La commande de cotes le jour de votre venue peut se faire jusqu'à 13h30 au plus tard.

Vous pouvez réserver 4 articles standard par journée de consultation ; en sus de ce quota, vous pouvez commander 3 documents le jour de votre venue, et consulter des « documents communiqués par extrait » (cf. *infra*), des cartes et plans (à Pierrefitte-sur-Seine) ou des microfilms.

À Paris, les ouvrages de la bibliothèque seront communiqués aux lecteurs qui en feront la demande au moins 48h à l'avance.

En raison de la mise à l'isolement (quarantaine) qui doit être appliquée aux documents, un seul article consulté pourra être prolongé après demande justifiée. **Les articles non consultés pourront être prolongés pour un autre jour de consultation : il faut veiller à bien faire prolonger ces articles au guichet de la salle, avant votre départ.**

Le libre accès aux microfilms est suspendu ; vous devez vous adresser aux agents pour avoir communication de bobines. La consultation des microfilms se fait sans limitation de nombre, hors du quota de réservation des articles originaux.

Cas particuliers des « extraits » et des documents soumis à autorisation ou dérogation

Documents communiqués par extraits (dossiers librement communicables)

S'agissant des demandes d'extraits de dossiers librement communicables, la procédure reste inchangée et il est possible de faire sa demande en ligne de manière autonome, via son espace personnel : voir <http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/documents-communiques-par-extrait>.

Le département responsable du fonds concerné indiquera au demandeur la date de mise à disposition dans l'onglet "Suivi de mes communications" ; l'extrait restera disponible 21 jours ouvrés consécutifs (jours fériés exclus).

Mais il faut aussitôt prendre RDV pour obtenir une place de consultation :

- pour Pierrefitte-sur-Seine : à l'adresse <https://affluences.com/archives-nationales-pierrefitte/reservation>
- pour Paris : à l'adresse <https://affluences.com/archives-nationales-paris/reservation>

Documents (articles entiers et extraits) communiqués sous autorisation ou dérogation

Les procédures de demande d'autorisation de consultation de documents d'archives privées dont la consultation est soumise à l'autorisation du propriétaire (<http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/autorisations>) et de documents d'archives publiques communicables après

obtention d'une dérogation (<http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/derogations>) restent inchangées et doivent être faites en ligne, via son espace personnel.

Articles entiers : une fois qu'on a obtenu l'autorisation ou la dérogation *ad hoc* pour des articles entiers, il faut aussitôt prendre RDV pour obtenir une place de consultation,

- pour Pierrefitte-sur-Seine : à l'adresse <https://affluences.com/archives-nationales-pierrefitte/reservation>
- pour Paris : à l'adresse <https://affluences.com/archives-nationales-paris/reservation>

au plus tard 4 jours ouvrés avant la date souhaitée, et il faut ensuite commander dans la SIV les cotes des documents à consulter.

Extraits : lorsqu'il s'agit d'extraits d'articles consultables sous autorisation ou sous dérogation, il faut au préalable contacter la personne qui est indiquée dans la lettre envoyée par les Archives nationales pour fixer une date de mise à disposition des documents ; l'extrait sera disponible 21 jours ouvrés consécutifs (jours fériés exclus) ; il faut dès lors prendre RDV pour obtenir une place de consultation

- pour Pierrefitte-sur-Seine : à l'adresse <https://affluences.com/archives-nationales-pierrefitte/reservation>
- pour Paris : à l'adresse <https://affluences.com/archives-nationales-paris/reservation>

au plus tard 4 jours ouvrés avant la date souhaitée, en indiquant les cotes des documents à consulter.

Nota bene

Lorsqu'on a commandé des extraits avant le confinement du 30 octobre et qu'on a reçu une confirmation de mise à disposition avant cette date, il n'est pas nécessaire de reformuler sa demande dans la SIV. Sauf exception, les extraits se trouvent en effet toujours conservés au guichet d'instance du site concerné. Mais il faut prendre RDV pour obtenir une place de consultation,

- pour Pierrefitte-sur-Seine : à l'adresse <https://affluences.com/archives-nationales-pierrefitte/reservation>
- pour Paris : à l'adresse <https://affluences.com/archives-nationales-paris/reservation>

au plus tard 4 jours ouvrés avant la date souhaitée, en indiquant les cotes des dossiers à consulter, ce qui permettra de confirmer leur disponibilité en salle de lecture.

Conditions sanitaires

En raison des précautions sanitaires indispensables, les lecteurs doivent se conformer aux consignes suivantes :

- Le port du masque (non fourni par les Archives nationales) est obligatoire pour tous les lecteurs.
- Les lecteurs doivent se laver les mains au gel hydro-alcoolique ou enfiler des gants (fournis sur place) pour utiliser certains appareils partagés (scanners, appareils de lecture des microfilms), consulter les bobines de microfilm ou les instruments de recherche.
- Le port des gants est obligatoire pour consulter les cartes et plans.
- Du gel hydro-alcoolique est mis à disposition à l'entrée des salles de consultation, pour servir autant que de besoin.
- Il est demandé aux lecteurs de veiller à respecter les mesures barrières et la distanciation physique en maintenant plus d'un mètre de distance avec les autres lecteurs et le personnel des Archives nationales.
- Des vestiaires sont mis à disposition comme d'habitude.

Salle de consultation des Cartes et Plans (Paris)

La consultation s'effectue dans une salle spécifique (accueil au 60 rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris), exclusivement les mardis et mercredis de **14h00 à 16h00**, sur réservation téléphonique formulée au moins 48h à l'avance au 01 40 27 60 36 :

- jusqu'au vendredi 12h pour le mardi ;
- jusqu'au lundi 12h pour le mercredi.

Trois lecteurs au plus sont admis par séance.

Il est nécessaire de disposer au préalable d'une carte de lecteur en cours de validité : il convient donc de faire une pré-inscription en ligne ou de signaler qu'on ne dispose pas de numéro de lecteur.